

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ETHANOL 96 DENATURE EURODENATURANT

Version:4



Date de révision:04/05/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Nom de la préparation: ETHANOL 96 DENATURE EURODENATURANT
1. 2. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: CIRON SA  
Usine du Moulin de Pernaud - BP36  
F-33720 Barsac  
France  
Tél: 05 56 27 40 70  
Télécopie: 05 56 27 40 75  
Courriel: msds.ciron@ciron.com
1. 3. Point de contact (nom, département, adresse, tél): msds.ciron@ciron.com
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59  
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245
1. 5. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Solvant industriel  
produit chimique

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: \* Liq. infl. 2 / SGH02 - H225 \*\* Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 \*
2. 2. Éléments d'étiquetage:
-  
- Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel [électrique / de ventilation / d'éclairage / ...] antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.  
P370 En cas d'incendie:  
P378 Utiliser poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone pour l'extinction.  
P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 2. 5. Stockage: P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.  
P235 Tenir au frais.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ETHANOL 96 DENATURE EURODENATURANT

Version:4

Date de révision:04/05/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 3. Information(s) complémentaire(s):
- P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
  - P102 - Tenir hors de portée des enfants.
  - P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
2. 4. Dangers principaux: Facilement inflammable. Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 5. Autres dangers: Les vapeurs se mélangent très facilement à l'air.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:
- éthanol; alcool éthylique
    - N° Id: 603-002-00-5 - N° CE: 200-578-6 - N° CAS: 64-17-5
    - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43-XXXX
    - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 90 < C <= 100
    - SGH (Système Général Harmonisé)
    - \* SGH02 \* Liq. infl. 2 - H225
    - Divers :
    - Valeurs limites d'exposition
    - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 9500
  - propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol
    - N° Id: 603-117-00-0 - N° CE: 200-661-7 - N° CAS: 67-63-0
    - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-XXXX
    - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 5
    - SGH (Système Général Harmonisé)
    - \* SGH02 \* Liq. infl. 2 - H225
    - \* SGH07 \* STOT un. 3. - H336 \* Irr. oc. 2 - H319
    - Divers :
    - Valeurs limites d'exposition
    - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 650
  - butanone; méthyléthylcétone
    - N° Id: 606-002-00-3 - N° CE: 201-159-0 - N° CAS: 78-93-3
    - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457290-43-XXXX
    - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 5
    - SGH (Système Général Harmonisé)
    - \* SGH02 \* Liq. infl. 2 - H225
    - \* SGH07 \* STOT un. 3. - H336 \* Irr. oc. 2 - H319
    - Divers :
    - Valeurs limites d'exposition
    - V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 200 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 600 - V.M.E ppm = 300 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 900
- Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:
4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau en gardant les yeux grands ouverts, puis se rendre chez un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ETHANOL 96 DENATURE EURODENATURANT

Version:4

Date de révision:04/05/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

4. 1. 5. Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.
4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:	Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 2. 1. Inhalation:	Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration. Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.
4. 2. 2. Contact avec la peau:	Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux:	Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion:	L'ingestion peut provoquer une perte de connaissance, des problèmes respiratoires aigus et une stimulation du système nerveux central. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :	Traiter les symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:	poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis. Les vapeurs se mélangent bien à l'air et des mélanges explosifs se forment rapidement.
5. 3. Conseils aux pompiers:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
6. 4. Référence à d'autres rubriques:	Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:	
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8 ). Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ETHANOL 96 DENATURE EURODENATURANT

Version:4

Date de révision:04/05/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):	transvasements. Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être en matériau conducteur. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolet. Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
7. 2. Stockage:	
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:	Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
7. 2. 3. Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 25°C Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Données non disponibles.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:	
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:	<ul style="list-style-type: none"><li>• éthanol; alcool éthylique : V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 1000 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 1900 - V.M.E ppm = 5000 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 9500</li><li>• propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol : V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 250 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 650</li><li>• butanone; méthyléthylcétone : V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 200 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m<sup>3</sup> = 600 - V.M.E ppm = 300 - V.M.E mg/m<sup>3</sup> = 900</li></ul>
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 2. Protection des yeux:	lunettes de protection
8. 2. 3. Protection des voies respiratoires:	Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
8. 2. 4. Protection des mains:	gants en caoutchouc nitrile
8. 2. 5. Protection de la peau et du corps:	Porter un vêtement de protection approprié
8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ETHANOL 96 DENATURE EURODENATURANT

Version:4

Date de révision:04/05/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

### 9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	incolore
9. 1. 3. Odeur:	alcoolique
9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation:	-114.49°C
9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78.2°C
9. 1. 6. Inflammabilité:	produits très inflammables
9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion:	3.5/15 inf/sup %vol
9. 1. 8. Point d'éclair:	13°C
9. 1. 9. Température d'auto-inflammation:	363°C
9. 1. 10. Température de décomposition:	Non déterminé.
9. 1. 11. PH:	Non applicable.
9. 1. 12. Solubilité:	complètement miscible à l'eau
9. 1. 13. Solubilité aux solvants:	soluble dans la plupart des solvants organiques
9. 1. 14. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	-0.35 (20°C)
9. 1. 15. Pression de vapeur:	58.5 hPa (20°C)
9. 1. 16. Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
9. 1. 17. Densité et / ou densité relative:	0.806 (20°C) 0.784 (25°C)
9. 1. 18. Caractéristiques des particules:	Non déterminé.
9. 1. 19. Viscosité cinématique:	1.2 mPa.s (20°C)
9. 2. Autres informations:	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Stable en conditions normales.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune raisonnablement prévisible.
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter toute source d'ignition. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et pas fumer.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Pas de décomposition en utilisation conforme.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ETHANOL 96 DENATURE EURODENATURANT

Version:4

Date de révision:04/05/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Pas d'information disponible au sujet de la préparation.
11. 1. 2. Inhalation:	Données non disponibles.
11. 1. 3. Contact avec la peau:	Pas d'irritation de la peau.
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	Provoque une sévère irritation des yeux.
11. 1. 5. Ingestion:	Données non disponibles.
11. 1. 6. Sensibilisation:	Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.
11. 2. Informations sur les autres dangers:	Données non disponibles.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Données non disponibles.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Données non disponibles.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Données non disponibles.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Données non disponibles.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Données non disponibles.
12. 7. Autres effets néfastes:	Données non disponibles.
12. 8. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages restent dangereux quand ils sont vides. Continuer à respecter toutes les consignes de sécurité. Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1170
14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies:	ÉTHANOL EN SOLUTION -
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	3

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ETHANOL 96 DENATURE EURODENATURANT

Version:4

Date de révision:04/05/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. 4. Code danger:	33
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	F1 144-601
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	P001-IBC02-R001
14. 3. 7. Code de restriction en tunnels:	D/E
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	3
14. 4. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 4. 3. N° FS:	F-E, S-D
14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG:	3
14. 4. 5. Instructions d'emballage:	P001 -/- PP2
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	3
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	II
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	3
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	Aéronef passager et cargo
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Données non disponibles.
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Facilement inflammable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Données non disponibles.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Données non disponibles.
<b>15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION</b>	
15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Données non disponibles.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Données non disponibles.
<b>16. AUTRES INFORMATIONS</b>	
16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## ETHANOL 96 DENATURE EURODENATURANT

Version:4

Date de révision:04/05/2021

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	nationales et communautaires.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s). Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 5. Historique:	
16. 5. 1. Date de la première édition:	24/10/2013
16. 5. 2. Date de la révision précédente:	2/08/2017
16. 5. 3. Date de révision:	04/05/2021
16. 5. 4. Version:	4
16. 6. Réalisé par:	Sds